



Critere ordre licenciement economique

Par **dplas**, le **22/08/2009** à **14:28**

Bonjour, rn voila, mon entreprise (- de 10 salariés) scindé en 2 services est actuellement sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. rn1 des service va fermer car il par manque de contrat il a plomber la société, les employés de ce service sont donc licenciés pour motif eco. Dans mon service nous sommes 4 employé tous avec la meme qualification sur notre bulletin de salaire, a savoir "technicien" coeff 150. Je viens de recevoir une convocation pour un entretien prealable en vue d'un licenciement eco. Je ne suis pas le dernier arrivé dans l'entreprise , et notre convention collective attribut aucun critere autre que ceux du code du travail pour le calcul de points pour les ordres de licenciement. rnJe suis le seul des 4 employé a etre concerné par ce licenciement eco. rnPuis-je contester ce choix ? rnrnPar ailleurs nous n'avons pas reçu de bulletin de salaire depuis mai 2009 ni salaire seulement des acompte. Est-de legal ? rnrnDe plus notre DRH nous a fait signer un papier stipulant que nous acceptions que celui ci soit le représentant du personnel auprès du tribunal et de l'administrateur judiciaire. Pouvons nous contester cet "pseudo election" ? rnrnMerci de vos repondre et n'hesitez pas a me demander des renseignements supplementaires s je ne suis pas tres clair. rnrndans l'attente de vos reponses rnrnmercirnrndavid.